

EVALUATION DU CAP ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE (ARRETE DU 22/08/08)

EPREUVES	OBJECTIF	EPREUVES PONCTUELLES (Candidats libres, CFA...)		EPREUVES EN CCF (LP, GRETA...)		SPECIFICITES MODELE
		Déroulement	Evaluateurs	Déroulement	Evaluateurs	
EP1 Techniques esthétiques	- Vérification de la maîtrise des compétences et attitudes professionnelles dans les situations d'exécution de techniques esthétiques	- Epreuve pratique et écrite	-PLP et professionnel convoqués par la DEC	Une situation pratique en entreprise :		-Tuteur évalue -Note proposée conjointement par le tuteur et le professeur chargé du suivi -Sous responsabilité du prof
		- Durée : 3 h30 - Organisation par la DEC		Une situation pratique en centre :		
EP2 Vente de produits et de prestations de services	- vérification du niveau de compétences professionnelles et des attitudes professionnelles dans les situations de conseils vente	- Epreuve orale de 30 mn prenant appui sur :	- PLP chargé de l'enseignement de la Vente - Professionnel	Une situation en entreprise		-Tuteur évalue - Note proposée conjointement par le tuteur et le professeur de la discipline, chargé du suivi - Grille sous responsabilité professeur
		- le dossier professionnel préparé par le candidat et présenté lors d'un entretien de 20 mn dans laquelle, sont évalués les savoirs associés de vente, de connaissance des milieux professionnels - une situation de vente sous forme de sketch - Organisation par la DEC		Une situation en centre :		
EP3 Sciences et arts appliqués à la profession	- vérification maîtrise des savoirs associés	- Epreuve écrite - Organisation par la DEC	- PLP responsables des enseignements	Epreuve ponctuelle écrite comprenant :		-Organisation par la DEC - Professeurs concernés par l'enseignement des disciplines

REMARQUES :

- L'attestation de formation à l'utilisation des appareils UV (Décret n°97-617 du 30 Mai 1997) est prés enté avant le début de l'épreuve ou à la dernière séquence d'évaluation (CCF). En l'absence d'attestation, le candidat ne réalise pas l'épreuve et se voit attribuer la note zéro à cette épreuve. Toutefois, lorsque l'évaluation a lieu en CCF, elle se déroule normalement, mais en l'absence d'attestation, le candidat se voit attribuer la note zéro à l'épreuve.
- En absence de dossier professionnel et d'attestation la note zéro est attribuée à l'épreuve EP2
- Le professeur chargé de l'enseignement de la Connaissance des Milieux propose des questions pour l'épreuve EP2